



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE
DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DE HAUTE-SAONE**

SEANCE DU 29 MARS 2021

Date de la convocation : 19 mars 2021
Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt et un, le vingt-neuf mars, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

Etaient présents physiquement :

Isabelle ARNOULD, Pierre DESPOULAIN, Solange STAUB

Etaient présents en visio-conférence :

Isabelle BOUCLANS, Dominique DIDIER, Eric FLEURY, Arnaud GRANDJEAN, Sophie LARUE BOLIS, Dominique PERILLOUX, Nicolas PLANCHON, Hervé PULICANI, Sophie ROMARY-GROSJEAN, Isabelle SCHNEIDER, Michel TOURNIER,

Pouvoirs :

Nadine BATHELOT à Pierre DESPOULAIN
Martine BAVARD à Arnaud GRANDJEAN
Corinne BONNARD à Hervé PULICANI
Martine PEQUIGNOT à Solange STAUB

Etaient excusés :

Emmanuel ARNOULD, Vincent BALLOT, Guillaume GERMAIN, Bruno MACHARD, Christiane OUDOT, Didier PIERRE, Bertrand REZARD,

**DELIBERATION 2021-25 : Facturation 2ème trimestre année scolaire 2020-2021
COVID 19**

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le Comité Syndical décide à l'unanimité

- de ne pas effectuer de réduction de facturation pour le 2^{ème} trimestre de l'année scolaire 2020-2021, compte-tenu de la reprise des cours en présentiel dès janvier pour les mineurs et la poursuite des solutions alternatives pour les cours,
- d'étudier au cas par cas les réclamations reçues pour examiner les difficultés techniques avérées pour accéder aux cours à distance ou autres solutions proposées par l'EDM

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- réception en Préfecture le.....
- affichage le.....
- publication le.....

- informe que la présente délibération peut être opposée dans un recours administratif devant le tribunal administratif de Besançon, par M. Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au verso de la réception par le représentant de l'état.

Tél. 03 63 52 85 03

direction@edm70.fr - www.edm70.fr

